

SYNDICAT MIXTE DES EAUX DU MAUMONT

201 RUE DES SOURCES

19330 FAVARS

PROCES-VERBAL DE LA REUNION

DU COMITE SYNDICAL

Du 23 juillet 2024

Le Comité Syndical s'est réuni le **mardi 23 juillet 2024 à 16 H** au siège du Syndicat sous la présidence de Monsieur DELAGE Alain.

Date de la convocation : 15 juillet 2024

Date d'affichage : 15 juillet 2024

Délégués présents :

Monsieur BARATAUD (CHANTEIX)
Messieurs RENOUE et VIALLE (CHAMEYRAT)
Monsieur ESCURE (CORNIL)
Monsieur SOULIER (FAVARS)
Monsieur MOUSSOUR (LE CHASTANG)
Messieurs CHANAT et CHASTANET (ST CLEMENT)
Madame MAURY et Monsieur BREUIL (ST GERMAIN LES VERGNES)
Monsieur DELAGE (ST HILAIRE PEYROUX)
Messieurs DAUBERNARD et DELAGE (ST MEXANT)
Messieurs BOUYOUEX et GOLFIER (STE FEREOLE)
Messieurs MANIERE et PRIMAULT (VENARSAL)

Délégués absents et excusés :

Monsieur VERGNE (CHANTEIX)
Monsieur MOREIRA (CORNIL)
Monsieur JAUVION (FAVARS)
Monsieur DURAND (LE CHASTANG)
Monsieur HOSPITAL (ST HILAIRE PEYROUX)

Autres personnes présentes :

Madame GERAUD, Madame REY, agents du Syndicat
(Monsieur PLANAS absent excusé)

Nombre de délégués titulaires en exercice : 22

Nombre de délégués présents : 17 - Quorum : 12

Secrétaire de séance : Monsieur BOUYOUEX

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 11 avril 2024
- Budget 2024 : décision modificative n°1 à adopter
- Prises d'eau de la retenue de l'Eau Grande et du Maumont- détermination du débit minimum biologique en aval des prises d'eau-détermination des débits mobilisables (délibérations à adopter)
- Convention-cadre avec l'Agglo de Brive, les communes, le Département pour la mise à niveaux des affleurants sur les réseaux d'eau dans cadre des opérations de voirie (délibération à adopter)
- Admission en non valeurs (délibération à adopter)
- Présentation du rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service (délibération à adopter)
- Un point sur les dossiers suivants :
 - o Réception des travaux BOZON pour la mise aux normes de la retenue de l'Eau Grande
 - o Travaux HYDRAU et VIGIER dans le réservoir de la Trémouille
 - o Dossier du captage prioritaire : étude du volet agricole présenté par la Chambre d'Agriculture le 14 juin
 - o Contrôle par l'Agence de l'Eau Adour Garonne des déclarations redevance pollution faites par le Syndicat pour les années 2021, 2022 et 2023. Ce contrôle sera effectué le 26 septembre par le cabinet KPMG mandaté par l'Agence
 - o Travaux prévus sur le réseau au cours des prochains mois

Monsieur le Président informe que la classe de CM1-CM2 de l'école de Saint Germain Les Vergnes est venue visiter la station et la retenue de l'Eau Grande, après une présentation en classe, le 1^{er} juillet.

I. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 avril 2024

Monsieur le Président rappelle que le document a été envoyé à chacun. Il invite les membres du Comité Syndical à formuler des remarques sur la rédaction du procès-verbal de la réunion du 11 avril 2024. En l'absence d'observation, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

II. Délibération N° 2024-07-026 : Budget Principal 2024 - Décision modificative N°1 portant virement de crédits en section d'exploitation du chapitre 042 au chapitre 011

Considérant les opérations d'ordre d'amortissement des biens et les sommes inscrites au chapitre 040 (recettes d'investissement) pour 362 503 € et au chapitre 042 (dépenses de fonctionnement) pour 362 507 €, et afin d'équilibrer les 2 prévisions budgétaires, Monsieur le Président propose de modifier les lignes budgétaires comme suit :

Chapitre 42 - Opération d'ordre - compte 6811 : diminution des crédits 4 €

Chapitre 011 - Charges à caractère général - compte 6061 : augmentation des crédits 4 €

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à procéder à la décision modificative N°1 comme détaillé ci-dessus et à signer tous les documents y afférents.

III. Prises d'eau de la retenue de l'eau Grande et du Maumont - Détermination du débit minimum biologique en aval des prises d'eau - détermination des débits mobilisables

Monsieur le Président rappelle le dossier de mise aux normes de la Retenue de l'eau Grande et la nécessité de procéder à la détermination des débits minimum biologiques et débits mobilisables.

➤ Délibération N° 2024-07-027 : Assistance à maîtrise d'ouvrage - Choix du bureau d'étude

Monsieur le Président présente le devis du CPIE de la Corrèze pour la mission de conduite d'opération pour les prestations d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage : 2 968 € HT soit 3 561,60 € TTC.

Une consultation de bureaux d'études spécialisés sur la base d'un cahier des charges établi par le CPIE de la Corrèze a été faite. Quatre bureaux ont été consultés : deux se sont excusés (BE AQUASCOPE et BE CINCLE), deux ont remis une offre (BE ECCEL Environnement et BE EAU-MEGA)

Nom des bureaux d'études	Montant HT
ECCEL Environnement (Verfeil - 31)	13 000,00 €
EAU MEGA (Rochefort - 17)	14 975,00 €

Les offres ont été jugées selon la valeur technique et le prix. La commission relative à l'examen des offres s'est réunie ce jour et a proposé de retenir l'offre de BE ECCEL Environnement, mieux disante et possédant toutes les compétences pour réaliser ce marché.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le devis du CPIE, retient l'offre du Bureau d'études ECCEL Environnement et autorise Monsieur le Président à signer tous documents.

➤ Délibération N° 2024-07-028 : Demandes de subventions

Monsieur le Président indique que la détermination des débits minimum biologiques et la détermination des débits mobilisables ont été évaluées à 19 560,00 € HT soit 23 472,00 € TTC.

Monsieur le Président propose le plan de financement :

Coût HT	19 560,00 €
Subvention départementale sollicitée	1 956,00 €
Subvention Agence de l'Eau Adour Garonne	9 780,00 €
Subvention Etat - DETR	3 000,00 €
Dépense HT restant à la charge du SMEM	4 824,00 €

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le projet tel que défini par le dossier établi par le CPIE de la Corrèze, décide la réalisation de l'étude, arrête le plan de financement présenté, autorise Monsieur le Président à signer la convention à intervenir avec tous les partenaires financiers : Conseil Départemental, Agence de l'Eau Adour Garonne, Etat.

IV. Délibération N°2024-07-029 : Convention-cadre avec l'Agglo de Brive, les communes, le Département pour la mise à niveaux des affleurants sur les réseaux d'eau dans le cadre des opérations de voirie

La majeure partie des réseaux d'eau et d'assainissement et les affleurants associés (bouches à clé, tampons, regard...) exploités par l'Agglo de Brive et les Syndicats des eaux, sur les communes du territoire, se trouvent dans l'emprise des réseaux routiers et sont donc potentiellement impactés par les travaux opérés par les gestionnaires de voirie.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- Article 1 : d'approuver le projet de convention-cadre à contractualiser avec l'Agglo de Brive, les communes et le Conseil départemental de Corrèze pour la mise à niveau des affleurants sur les réseaux d'eau et d'assainissement dans le cadre d'opérations de voirie.
- Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer les conventions à intervenir, ainsi qu'à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération, dans la limite des crédits budgétaires.

V. Délibération N° 2024-07-030 : Admission en non valeurs

Monsieur le Président présente un état de non-valeurs d'un montant de 1 989,58 € établi et visé du Service de Gestion Comptable de Tulle (poursuites infructueuses, ou montants inférieurs aux seuils minimaux réglementaires de poursuites).

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'admettre en non-valeurs ces produits non soldés d'un montant de 1 989,58 €.

VI. Délibération N°2024-07-031 Adoption du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public d'alimentation en eau potable de l'année 2023 du Syndicat Mixte des Eaux du Maumont

Monsieur le Président donne la parole à Madame GERAUD pour la présentation de la partie administrative / financière et pour la présentation technique du RPQS.

Il rappelle que ce rapport sera transmis aux communes adhérentes afin qu'il soit présenté à leur Conseil Municipal. Ce rapport est public et sera mis à disposition de leurs habitants.

Après en avoir délibéré le Comité Syndical adopte à l'unanimité le RPQS 2023.

VII. Un point sur les dossiers suivants

Réception des travaux BOZON pour la mise aux normes de la retenue de l'Eau Grande : Les travaux ont été réceptionnés le 09 juillet sans aucune réserve de la part des services de l'Etat.

Travaux HYDRAU et VIGIER dans le réservoir de la Trémouille : les travaux sont finis et le réservoir est remis en service depuis une semaine.

Dossier du captage prioritaire : étude du volet agricole présenté par la Chambre d'Agriculture le 14 juin :
Monsieur Romain SALLE et Madame Morgane HILAIRE ont remis un rapport détaillé concernant 12 exploitations présentes sur l'aire d'alimentation du captage de l'Eau Grande. Des problèmes d'abreuvement des bovins dans le ruisseau ont été relevés, ainsi qu'un manque de protection des bords de ruisseau sur certaines portions. Une réunion avec l'ensemble des agriculteurs se tiendra le 08 août 2024 à Saint Mexant. (D'autres actions seront mises en place ultérieurement concernant l'assainissement et la présence des étangs)

Contrôle par l'Agence de l'Eau Adour Garonne des déclarations de la redevance pollution faites par le Syndicat pour les années 2021, 2022 et 2023 : Ce contrôle sera effectué le 26 septembre par le cabinet KPMG mandaté par l'Agence. Les dossiers ont été préparés et envoyés au cabinet désigné pour une étude préalable au contrôle sur site.

Travaux sur le réseau : Recherches de fuites, changements de vannes, poses de compteurs en télérelève, travaux de branchements ont été réalisés depuis le début de l'année et vont continuer.

Mme GERAUD présente les commandes effectuées et livrées (compteurs, divers matériels), les commandes en attente.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant la parole,
Monsieur le Président déclare la séance levée à 18h00

Monsieur le Président,
Alain DELAGE

Monsieur le Secrétaire,
Eric BOUYOUX

